

## Règlement

### QUI EST HOPENING ?

Nous sommes Hopening. Un groupe engagé qui met ses convictions et ses talents au service des grandes causes et de tous les acteurs de la générosité. Un collectif qui se réinvente chaque jour pour devenir plus agile, plus innovant et plus responsable, afin de vous offrir le meilleur de son expertise dans le domaine de la communication d'intérêt général, du fundraising, du digital et de la data.

Un groupe d'experts qui explorent sans cesse de nouveaux moyens pour faire grandir la générosité nécessaire à la construction d'un monde plus juste et plus équitable.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de notre expertise en fundraising.

### APPEL À PROJETS

Seront éligibles les associations et entreprises souhaitant développer un projet d'intérêt général innovant répondant à des problématiques sociales, écologiques ou sociétales.

Cet appel à projets a pour objectif de sélectionner les lauréats (une association et une entreprise) qui seront accompagnés en pro-bono par les équipes conseil de Hopening dans le développement de leur projet d'intérêt général.

Les conditions d'éligibilité pour les associations :

1. Votre projet s'inscrit dans le domaine de l'intérêt général (tel que défini aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts), porté dans le cadre d'une ONG ou d'une association locale, nationale ou internationale à but non lucratif. La prestation d'Hopening entrant dans le cadre du mécénat de compétence, il vous est possible de délivrer un reçu fiscal.
2. Votre siège est en France.
3. Vous vous trouvez dans l'une de ces 3 situations ou en cumulez plusieurs :
  - Vous agissez sur un problème d'intérêt général à travers une approche novatrice.
  - Vous intervenez sur une cause émergente peu ou pas prise en compte par les politiques publiques et proposez des solutions innovantes.
  - Votre action se déploie sur un territoire difficile : déserts médicaux, culturels, services publics éloignés, zones rurales isolées, ou encore zones défavorisées...
4. Vous êtes prêt(e)s à consacrer du temps aux collaborateurs d'Hopening qui s'impliqueront à vos côtés en vous apportant leur expertise.
5. Vous vous engagez à avoir lu et approuvé le règlement.
6. Votre dossier présenté doit être complet et remis dans les délais impartis.

Les conditions d'éligibilité pour les entreprises :

1. Votre entreprise compte au moins 50 salariés.
2. Votre siège est en France.
3. Votre entreprise est implantée sur, ou à proximité d'un territoire difficile (déserts médicaux, culturels, services publics éloignés, zones rurales isolées, ou encore zones défavorisées...) et souhaite agir positivement pour réduire les fractures sur ce territoire.
4. Vous avez déjà mené par le passé une ou des action(s) solidaire(s) au sein de votre entreprise.

5. Vous êtes prêt(e)s à consacrer du temps aux collaborateurs d'Hopening qui s'impliqueront à vos côtés en vous apportant leur expertise.
6. Vous vous engagez à avoir lu et approuvé le règlement.
7. Votre dossier présenté doit être complet et remis dans les délais impartis.

Seront exclus :

- Les associations non reconnues d'intérêt général (tel que défini aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts)
- Les entreprises exerçant une activité néfaste pour l'Homme et l'environnement (alcool, tabac, armement, jeux d'argent, pornographie, OGM, nucléaire, exploitation des énergies fossiles).
- Les projets allant à l'encontre des valeurs de Hopening et de ses clients
- Les dossiers déposés après la date limite de dépôt
- Les dossiers incomplets.

La liste des documents à fournir est détaillée un peu plus loin dans le présent document.

Calendrier\* de l'opération

- Lancement : lundi 12 septembre 2022
- Clôture des entrées : dimanche 27 novembre 2022
- Pré-sélection : du 27 novembre au 5 décembre 2022
- Vidéo des présélectionnés : du 5 au 12 décembre 2022
- Réunion du 2e jury : du 12 décembre au 12 janvier 2023
- Annonce de la cause retenue : jeudi 12 janvier 2023

*\*Le calendrier peut être amené à légèrement évoluer si imprévus ou indisponibilités des intervenants.*

## **ÉVALUATION DES CANDIDATURES**

Le premier jury sélectionnera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats une première sélection de 10 projets maximum.

Principaux critères d'évaluation :

- Le projet est réaliste et innovant
- Le projet répond à des problématiques sociales, écologiques ou sociétales

Le second jury, composé de personnalités qualifiées, se réunira pour étudier les dossiers et choisir les deux lauréats. Les résultats seront communiqués les jours suivants.

## **PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT**

- Une lettre de motivation avec une présentation de l'organisation et un résumé de la cause présentée expliquant votre situation et votre ambition.
- La copie des statuts si vous êtes une association, un extrait kbis et une attestation Urssaf si vous êtes une entreprise.

## **ENGAGEMENTS DE L'AGENCE HOPENING**

Hopening s'engage à conseiller et soutenir la stratégie fundraising en accompagnant le lauréat associatif dans la conception d'une campagne de collecte : création d'une landing page, d'une campagne de 4 emailings et du lancement d'un kit promotionnel (dans la limite d'une enveloppe budgétaire habituellement devisée à 20K€TTC).

Hopening s'engage à accompagner le lauréat entreprise dans la structuration de son engagement au service de l'intérêt général. Hopening effectuera une mission d'audit et de recommandation stratégique afin de définir les axes de soutien à l'intérêt général, qui seront développés dans une plateforme de discours /un manifesto (dans la limite d'une enveloppe budgétaire habituellement devisée à 20K€TTC).

Cette prestation d'Hopening ne pourra pas dépasser 3 mois d'accompagnement.  
Dans le cadre de la production d'outils : des frais techniques associés à l'exécution, la production ou l'impression seront à la charge du lauréat.

### **INFORMATION ET COMMUNICATION**

Hopening se réserve le droit de communiquer sur tous ses supports de communication internes et externes (site internet, réseaux sociaux, presse, brochures corporate,...) pendant et après chacune des éditions des tremplins Frenchgood, sans limite de temps, et de mentionner le nom des organisations participantes ainsi que d'utiliser leur logo, photos de leurs représentants dans le cadre de la promotion de l'appel à projets et de l'activité de communication d'influence de Hopening.

*Le règlement du concours est déposé chez la SELARL JEROME COHEN, Huissier de justice par la SA Hopening, 4 Rue Bernard Palissy, 92800 Puteaux - Siret: 349 611 921 00082*